



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 FEVRIER 2025

DIFFUSION PUBLIQUE

Présents :

➤ Gérard KAUWACHE	➤ Gautier CAUBEL
➤ Gérard BOUCHETEIL	➤ Nathalie BEAUFILS-TÊTE
➤ Isabelle GABAUD	➤ Marie AUFAURE
➤ Lionel FORESTIER	

Absents

➤ Frédéric MECHIN

excusés :

➤ Karelle MERCIER

Absents :

- Début de séance 18 h 30
- Approbation des PV des CM du 12/11/2024 et du 09/12/2024 : **voté à l'unanimité.**

1) Communication du Maire :

- Délibération n°03-02-2025/01 : Donnant mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé. Participation qui deviendra obligatoire pour le risque santé au 1^{er} janvier 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Délibération n°03-02-2025/02 : Achat par la commune de 3 parcelles section A n°1146 – 1148 – 1149 appartenant à M. BRISSAUD Jean.
- Délibération adoptée à l'unanimité, le CM approuve l'acquisition des 3 parcelles, la prise en charge par la commune des frais de notaire et dit que la somme sera inscrite au budget 2025.

- Délibération 03-02-2025/03 : Réhabilitation/extension des ateliers communaux « La Forge » : considérant la nécessité de la réhabilitation, considérant la proposition de l'Atec pour son aide dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, considérant un coût total de l'opération de 173 200 € HT soit 207 840 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Point sur demandes de subventions :

Le maire expose au conseil municipal la position de l'Etat concernant les demandes de subventions qui requièrent désormais un dossier complet réalisé par un architecte allant jusqu'à un APD (Avant-Projet Définitif). Suite à de nombreux échanges sur le sujet et notamment sur le dossier de l'extension de l'atelier communal, le maire s'engage à contacter l'Atec pour une éventuelle AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) afin de sélectionner un Maître d'œuvre qui pourrait aller jusqu'à la phase APD (Avant-Projet Définitif) ou ASS (Avant-Projet Simplifié) et ce pour répondre à la demande de la préfecture.



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 FEVRIER 2025

DIFFUSION PUBLIQUE

Affaire à suivre...

➤ Réunion fontaine :

Le maire informe le conseil qu'une réunion avec les Ets BLANCHON a eu lieu le 29 janvier dernier avec pour objectif d'étudier l'installation et la sécurisation de la fontaine. Après de nombreux échanges sur le terrain, il a été proposé :

- 1- D'augmenter la surface du pavement
- 2- De disposer 6 bornes en granit tout autour de la fontaine qui seraient reliées par une chaîne
- 3- De refaire pour partie le système d'arrivée d'eau en modifiant également le pommeau d'arrosage
- 4- Incorporer l'éclairage dans la zone pavée.

Après avoir pris connaissance de ces différentes modifications, le conseil municipal valide le principe en attendant d'avoir des plans, croquis, voire photos-montage pour avoir un avis plus précis

➤ Dossier défense incendie :

Le SDIS a adressé à la commune un état de conformité de toutes les bornes incendie et aussi de l'étang du Mas Judaud.

Toutefois, cette conformité ne concerne que l'état extérieur des bornes et non le débit d'eau demandé par les pompiers en cas de sinistre.

La commune se trouve donc dans l'obligation de faire contrôler périodiquement le débit d'eau des bornes. Une demande a été faite en ce sens à la SAUR.

Cependant la commune n'ayant pas la compétence en matière de réseaux d'eau et de leurs dimensionnements, elle devra transmettre une copie du dossier rédigé par le prestataire (SAUR) à VBG (Vienne Briance Gorre) qui est compétente dans ce domaine. Une dépense supplémentaire devra donc être inscrite au prochain budget.

2) Communication du 1^{er} adjoint :

➤ Travaux en cours :

- Broyage des branches stockées au Mas Judaud avec un broyeur professionnel fourni par le SYDED
- Broyat et compost sont donc à la disposition des habitants qui le souhaitent.
- Remise en état de l'escalier d'accès à l'appartement situé au-dessus de la mairie.
- Révision et remise en état du matériel de chantier.

➤ Point sur le recensement :

- A ce jour 247 réponses ont été enregistrées dont 80% par internet.



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 FEVRIER 2025

DIFFUSION PUBLIQUE

Normalement, le recensement devrait être terminé en fin de semaine le 8 février. Une présentation complète sera faite lors du prochain conseil.

- Point sur la chaudière (Gautier CAUBEL) : La réception de la chaudière a été réalisée le 10 janvier en présence des entreprises, du SEHV, et des membres du conseil (maire, adjoints, conseillers.) le procès-verbal de réception du chantier a été signé sans aucune réserve.

3) Communication du 2^{ème} adjoint :

- Mme la 2^{ème} adjointe informe le conseil que la distribution des colis des aînés s'est très bien passée et que l'ensemble des bénéficiaires ont reçu leurs colis en temps voulu.

4) Communication du 3^{ème} adjoint :

Pas de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 3 mars 2025 à 19h00.

Le secrétaire, G. BOUCHETEIL



Le Maire, G. KA UWACHE